



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 février 2018**

Décision n° **CP-2018-2271**

commune (s) : Irigny

objet : Site d'Yvours - Travaux d'aménagement des infrastructures de desserte - Lots n° 1 : voirie, eaux pluviales et n° 2 : espaces verts, mobilier - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 16 février 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 27 février 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Frih, Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Panassier.

Commission permanente du 26 février 2018**Décision n° CP-2018-2271**

commune (s) :	Irigny
objet :	Site d'Yvours - Travaux d'aménagement des infrastructures de desserte - Lots n° 1 : voirie, eaux pluviales et n° 2 : espaces verts, mobilier - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 13 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne le marché de travaux de voirie eaux pluviales pour le lot n° 1 et le marché d'espaces verts, mobilier pour le lot n° 2, relatifs à l'aménagement des infrastructures de desserte du site d'Yvours à Irigny. Cette opération fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

I - Contexte

La SNCF Réseaux a réalisé des études opérationnelles en vue de la création d'une halte ferroviaire sur la ligne Lyon-Perrache/Givors, située en rive droite du Rhône et d'infrastructures de desserte et de stationnement sur le site d'Yvours, situé sur la Commune d'Irigny. Les études (urbaines, de déplacements et ferroviaires) qui ont été menées ont démontré que ce projet est l'une des réponses au développement des liaisons périurbaines en direction du sud de l'agglomération en développant l'intermodalité et les réseaux de transports publics.

Conformément aux compétences respectives de la Métropole de Lyon et de SNCF Réseaux, les études techniques ont été réalisées sous 2 périmètres opérationnels distincts :

- un périmètre sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseaux pour la halte ferroviaire,
- un périmètre sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole pour l'aménagement des infrastructures de desserte du site.

Le projet d'aménagement, situé sur le site d'Yvours, desservi par l'allée de la Fibre Française à Irigny, représente une surface de 25 023 mètres carrés.

Les enjeux de cet aménagement sont de créer les conditions essentielles à la mise en service de la halte ferroviaire avec la réalisation des équipements suivants :

- une voie principale au sud du site, qui aura pour vocation de desservir le pôle multimodal et qui sera connectée à la RD315 - route d'Yvours via l'allée de la Fibre Française,
- des infrastructures multimodales : le projet consiste en la création d'un pôle d'échanges entre divers moyens de transports : trains, voitures, deux roues, piétons et bus urbains. A cet égard, il est prévu de créer un parc relais, une zone de dépose minute, un arrêt de transports en commun urbains et des stationnements réservés aux deux roues ainsi qu'aux cycles.

En parallèle de ces travaux d'aménagement, SNCF Réseaux réalisera les équipements de la halte ferroviaire qui seront composés de deux quais, d'une passerelle piétonne, d'une rampe d'accessibilité personnes à mobilité réduite (PMR) et d'équipements voyageurs.

Le projet prévoit :

- pour le lot n° 1 :

- . les terrassements : réalisation des revêtements de chaussées et de trottoirs en enrobés,
- . l'assainissement des eaux pluviales : ouvrages hydrauliques, conduites d'eaux pluviales, 2 bassins de rétention, etc.,
- . la construction d'un parking de 300 places de stationnement, de 2 quais bus,

- pour le lot n° 2 :

- . le terrassement pour les fosses d'arbres,
- . la fourniture des plantations : plants forestiers, plants de haies, arbres tiges, arbres en cépées,
- . l'engazonnement,
- . la fourniture de mobilier urbain : potelets, bancs, arceaux vélos, etc.

Par délibération du Conseil n° 2017-2347 du 6 novembre 2017, la Métropole a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 2 625 806 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, pour l'attribution de 2 marchés relatifs aux travaux de voirie et eaux pluviales pour le lot n° 1 et aux espaces verts et mobilier pour le lot n° 2.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur a choisi pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises et groupement d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			en € HT	en € TTC
1	Travaux de voirie, eaux pluviales	Eurovia Lyon SAS / SEEM	1 110 286,37	1 332 343,64
2	Espaces verts, mobilier	Green Style	279 966,80	335 960,16

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises et groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : travaux de voirie, eaux pluviales ; groupement d'entreprises Eurovia Lyon SAS / SEEM, pour un montant de 1 110 286,37 € HT soit 1 332 343,64 € TTC,

- lot n° 2 : espaces verts, mobilier ; avec l'entreprise Green Style, pour un montant de 279 966,80 € HT soit 335 960,16 € TTC,

dans le cadre des travaux d'aménagement des infrastructures de desserte du site d'Yvours à Irigny.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O0332, le 6 novembre 2017 pour un montant de 2 625 806 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 23151 - fonction 515.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 février 2018.